

# EHPAD, SERVICES DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS À DOMICILE



# LE COMPTE N'Y EST PAS !

**Malgré les mobilisations fortes, dans les EHPAD et dans les services de l'aide, l'accompagnement et les soins à domicile, pour dénoncer les conditions de travail impactant la qualité de la prise en charge des personnes âgées, malgré les différents rapports parlementaires, ou celui du CESE qui ont mis en évidence la situation dramatique du secteur médico-social, la Ministre de la santé, Mme BUZYN vient de présenter des mesures très insuffisantes pour soit disant « mieux prendre en charge la dépendance ».**

Les mobilisations ont permis des avancées et pourtant, ses propositions sont loin des revendications des salarié-e-s, des personnes âgées et de leurs familles : elles ne répondent pas, en effet, aux besoins et ne permettent pas d'améliorer la qualité de leur prise en charge.

La ministre confirme bien que la France n'a pas encore trouvé un vrai modèle de la prise en charge de l'autonomie.

Elle a décidé de répondre à certains besoins immédiats dans les établissements et à domicile en impulsant « une transformation du modèle et un changement de regard dans le secteur médico-social. »

tion afin de diminuer la perte d'autonomie. Mais ce n'est pas une réponse pertinente concernant les octogénaires et les nonagénaires, âgée en moyenne de 85 ans avec une grande dépendance physique et psychologique avec 7.9 polypathologies. Cela ne répond pas à la problématique de leur prise en charge et à celles des conditions de travail des personnels. La prévention pour rester le plus longtemps en bonne santé commence pendant la vie active au travail !

Il faut préciser aussi que d'ici 2030, il y aura 5 millions de personnes âgées de plus de 60 ans et autant de plus de 75 ans. Selon le graphique, entre 2015 et 2020, on observe une augmentation de 22% de personnes âgées de plus de 90 ans et c'est entre 2030 et 2040 qu'un pic d'augmentation des personnes âgées de plus de 80 ans à hauteur de 31,67% et de 48,04% pour celles de 90 ans sera le plus marquant ; une prise en charge adaptée à cette forte augmentation doit être anticipée.

Cette mesure doit être prise dès aujourd'hui, en préparant l'avenir par la formation mais aussi par une campagne de sensibilisation car le problème d'attractivité des métiers dans la filière médico-sociale se fait déjà fortement ressentir, d'où les glissements de tâches que nous dénonçons.

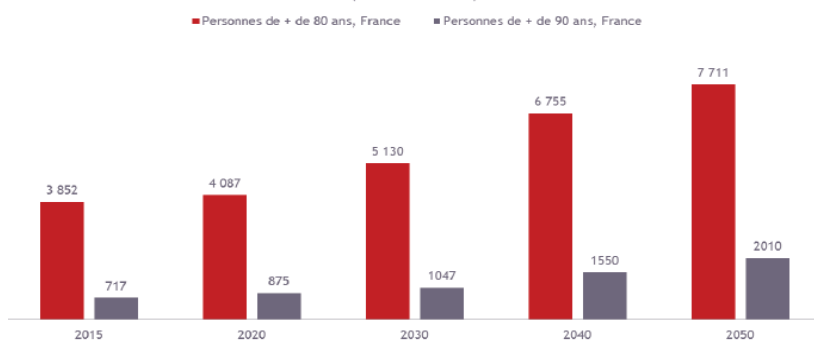
Cent millions sont dégagés par le gouvernement sur l'aide, l'accompagnement, et les soins à domicile, mais un petit calcul s'impose. Selon les derniers chiffres de la CNSA de 2015, 748000 personnes bénéficient en France d'une prise en charge à domicile, soit 133 euros par an et par bénéficiaire, ce qui représente 11 euros par mois et 0,36 euros par jour. De qui se moque-t-on !

Les salaires, notamment des aides à domicile, se situent en dessous du SMIC, aucune revalorisation des indemnités kilométriques depuis 2008 et de la valeur du point, couplées avec une très mauvaise prise en compte de leur temps effectif d'interventions et de déplacements.

Il est urgent de requalifier les aide-soignant.e.s en catégorie B au regard de leurs nouvelles missions et responsabilités.

Il nous faut revendiquer le 100% sécu pour une prise en charge

Evolution de la population française de + de 80 et +90 ans  
(source Eurostat)



Quant aux moyens financiers, elle pense qu'ils seront à prévoir dans un second temps au regard de l'évolution démographique des personnes âgées.

Dans sa feuille de route, elle mise comme priorité la prévention à domicile comme en établissement.

Certes, c'est indispensable de mettre des mesures de préven-

pérenne donc un droit à compensation à la perte d'autonomie avec une prise en charge pour toutes et tous, quelque soit le type de prestations en EHPAD ou à domicile.

La Ministre ne répond pas à nos questions, quelle prise en charge de nos aînés et avec quels moyens ?

Aujourd'hui la dégradation des conditions de travail impacte directement la prise en charge des personnes très âgées en perte d'autonomie. Avec l'augmentation de la population âgée, et le peu de moyens octroyés, volontairement sous évalués, la situation est devenue dramatique aussi bien pour les soignants que les résidents et leurs familles.

Pour éviter l'engorgement des urgences, elle préconise la présence obligatoire d'infirmières d'astreinte de nuit, mutualisées sur plusieurs établissements. Cela ne répond pas au manque de personnels soignants de jour comme de nuit. Si l'accès à la télémédecine permet de faciliter le partage de données médicales et établir la prescription médicale à distance, cette solution ne peut se suffire à elle-même et doit être complétée par des soins réalisées en direct avec un médecin ; la médecine reposant sur 4 principes majeurs : l'interrogatoire, l'observation, la palpation et l'auscultation. Cette pratique paraît donc bien peu satisfaisante en l'absence physique d'un médecin, et n'est pas un traitement palliatif suffisant aux déserts médicaux.

Comment développer de l'hospitalisation à domicile et la création de 1000 places en EHPAD pour des résidents sortant d'hospitalisation, alors que les soignants seront toujours en nombre insuffisant et que les soins à domicile sont déjà sinistrés ?

Des dotations supplémentaires en soignants ne représentent qu'un aide-soignant en plus par EHPAD.

**Pour la CGT, 10 à 15 milliards d'euros sont indispensables pour relever le secteur médico-social., avec l'embauche de 200 000 salariés. Le financement est possible, le gouvernement doit mettre fin à sa politique d'austérité qui ne sert qu'à enrichir les ultras-riches. Elle souhaite ardemment protéger les personnes âgées des sollicitations agressives et parfois frauduleuses de la part de sociétés de services. Cette « économie du gris » représentant 20% des parts de marché.**

**C'est pourquoi la CGT milite chaque jour pour la création d'un grand service public de l'aide à l'autonomie en établissements comme à domicile avec du personnel formé, qualifié, correctement rémunéré et en nombre suffisant permettant une offre globale et une coordination des acteurs intervenants dans le domaine médical et médico-social.**

**LA CGT APPELLE LES SALARIÉ.E.S,  
LES FAMILLES ET TOUTE LA POPULATION  
À CONTINUER LA MOBILISATION POUR  
UNE PRISE EN CHARGE DE QUALITÉ  
DE NOS AÎNÉS.**

Mars 2018 | Ne pas jeter sur la voie publique

